



ASSOCIATION DES PORTS DE PLAISANCE DE L'ATLANTIQUE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mardi 22 juillet dernier, une quinzaine de barge ont pendant plusieurs heures totalement bloqué l'accès au port de plaisance des Minimes lors d'un mouvement de protestation diligenté par le Comité régional de la Conchyliculture.

L'exaspération de ces professionnels de la mer durement touché par la surmortalité des coquillages est légitime. La recherche de cause à cette mortalité excessive est indispensable et urgente.

Mais en accusant les dragages des ports de plaisance, **les conchyliculteurs se trompent de cible.**

- Parce que l'intégralité des sédiments rejetés en mer provient des pertuis et que l'on ne rend à la mer que ce qu'elle a apporté ;
- Parce que cela fait maintenant plus de 30 ans que les rythmes et volumes des dragages des ports de plaisance n'ont pas augmenté ; et que l'on ne peut accuser d'un seul coup quelque chose qui existait déjà quand la conchyliculture ne connaissait pas de problème sanitaire de cette ampleur ;
- Parce que les normes européennes et françaises encadrant les rejets en mer n'ont cessé de baisser les seuils d'acceptabilité ; et qu'en ce qui concerne la France des associations de défense de l'environnement telles que FNE participe à la définition de la grille GEODE qui détermine ces seuils ;
- Parce que l'impact environnemental des antifouillings est aujourd'hui beaucoup plus faible que ce qu'il n'a été, et que par ailleurs les collectivités locales réalisent au fur et à mesure d'importants travaux de traitement des eaux pluviales avant rejets dans les zones portuaires ; le tout ayant amélioré très significativement depuis 10 ans la qualité des sédiments rejetés en mer ;
- Parce que l'intégralité des opérations de dragage fait l'objet d'analyses bactériologies et physico-chimiques en amont et en aval des rejets en mer ;
- Parce que les ports de plaisance de l'APPA, conscients de leur responsabilité en matière environnementale, sont engagés depuis 2006 dans une démarche commune au travers de la « charte de bonne gestion environnementale » ; certains ayant également la certification internationale ISO 14001 – système de management environnemental ;
- Parce que le Ministre de la Mer fait état dans son courrier du 11 juillet dernier du rapport provisoire d'Ifremer qui pointe « les conditions environnementales particulières de l'hiver 2014 qui ont créé une situation propice à l'action pathogène d'une bactérie de type *Vibrio splendidus* en affaiblissant les animaux » ;

Pour l'ensemble de ces raisons, les conchyliculteurs font faussent route en accusant les ports de plaisance et les plaisanciers d'être responsable de la surmortalité des coquillages.

Si de nouvelles « prise d'otage » de la plaisance devaient avoir lieu cet été, cela ne pourra que rendre plus difficile le nécessaire dialogue, appelé de ses vœux par l'APPA, entre l'ensemble des amoureux de la mer pour que, dans le respect de l'autre, chacun ait sa place sur ce site exceptionnel que sont les pertuis charentais.

Adresse postale : ASSOCIATION DES PORTS DE PLAISANCE DE L'ATLANTIQUE

Capitainerie du Port des Minimes - 17026 LA ROCHELLE Cedex 1

TEL : **05 46 44 41 20**

Association loi 1^{er} juillet 1901 – Siret 313 156 00019 001

Siège : Bureau des Éclusiers – Rue de l'Armide – 17000 La Rochelle